



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2014
Français
Original: anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-troisième session

Compte rendu analytique de la 659^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 2 octobre 2012, à 10 heures

Président: M. Knutsson (Suède)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.12-01744 (EXT)



* 1 2 0 1 7 4 4 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (*suite*)

1. **M. Smorodin** (Fédération de Russie) se félicite de l'action menée par les institutions internationales pour aider les victimes de la crise dans la République arabe syrienne et demande que ces institutions puissent avoir accès aux réfugiés dans les pays voisins. Le Gouvernement de la Fédération apporte une aide internationale par voie bilatérale et par l'intermédiaire des organisations internationales et a fait don de millions de dollars pour les programmes humanitaires en faveur de la République arabe syrienne.
2. Les promesses supplémentaires faites par la Fédération de Russie à la réunion ministérielle de 2011 font l'objet d'un document conceptuel de la Présidence sur la politique nationale en matière de migration qui met l'accent essentiellement sur l'amélioration du système d'octroi du statut de réfugié, l'appui au retour volontaire, la création d'un environnement propice à l'intégration socioculturelle des migrants forcés et l'élaboration d'un programme d'aide sociale. La Fédération continue d'améliorer sa législation en matière de réfugiés, met en place un réseau de centres d'hébergement temporaire pour les demandeurs d'asile et modernise le système d'établissement des documents. En outre, après une année, les réfugiés reconnus peuvent engager des procédures de naturalisation. La Fédération de Russie agit avec les pays voisins en faveur de la protection des réfugiés dans la région.
3. **M. Gurdov** (Turkménistan) dit que le Turkménistan a adhéré aux deux conventions sur l'apatridie et a mis au point un programme d'enregistrement des demandeurs d'asile et des réfugiés. En 2005, la citoyenneté ou le statut définitif de citoyen ont été octroyés à quelque 13 000 réfugiés et le statut de réfugié à 2 000; plus de 800 ont reçu un permis de séjour.
4. Le Gouvernement a élaboré un projet dans le cadre duquel la citoyenneté a été octroyée à plus de 3 000 apatrides. Des documents d'identification biométriques ont été mis au point pour les apatrides et un projet a été mis en place pour accorder la citoyenneté aux apatrides et aux réfugiés détenteurs d'un permis de séjour temporaire au Turkménistan. Une législation sur le statut légal des étrangers, réfugiés et migrants a été adoptée.
5. Le Turkménistan a accueilli la Conférence ministérielle de l'Organisation de coopération islamique (OCI) sur les réfugiés dans le monde musulman en mai 2012.
6. **M. Orgiako** (Nigéria) dit que le climat de terreur que Boko Haram crée dans une population innocente au Nigéria a entraîné le déplacement de nombreuses personnes et que la crise politique au Sahel est un défi pour les gouvernements de la région. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a besoin de l'appui de la communauté internationale pour renforcer la capacité de stabilisation de la situation dans le nord du Mali. Étant donné la nature pluridimensionnelle des crises de réfugiés, la communauté mondiale devrait aborder la lutte contre leurs causes profondes dans une optique globale. Elle devrait mettre l'accent sur les stratégies de règlement des conflits, l'augmentation de l'accès à l'information et les systèmes d'alerte rapide des catastrophes ainsi que sur le contrôle de la prolifération des petites armes et des armes légères qui contribuent à nourrir les crises en Afrique.
7. **M^{me} Kairamo-Hella** (Finlande) dit que le Gouvernement finlandais est heureux du resserrement de la coopération avec les ONG partenaires, qui doivent être reconnues comme de véritables partenaires dans l'action. Elle se félicite des efforts menés par le HCR pour créer des partenariats novateurs, par exemple dans le cadre de l'Initiative pour des solutions en période de transition et trouver les moyens de lier secours et développement. Elle serait heureuse de connaître l'impact que le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles et l'adoption de pactes nationaux auront sur les activités du HCR au niveau

des pays. Elle aimerait aussi savoir quels seront les possibilités ou les risques associés à la nouvelle approche.

8. Faire progresser la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) a été une priorité majeure pour la Finlande. Il ne manque qu'une ratification pour que la Convention entre en vigueur, et il serait intéressant de savoir comment le HCR envisage d'en appuyer la mise en œuvre ultérieure.

9. La Finlande continuera d'apporter sa contribution principale non affectée sur une base pluriannuelle, sous réserve de l'approbation du Parlement. Le montant de son appui total au HCR en 2012 se chiffrera au moins à 18 millions d'euros.

10. **M. Nchimbi** (République-Unie de Tanzanie) dit que la République-Unie continue d'héberger quelque 100 000 réfugiés et apprécie sincèrement la coopération et l'appui du HCR dans sa recherche de solutions durables. En septembre 2011, en collaboration avec le HCR, des entretiens ont eu lieu avec des réfugiés dans le camp de Mtabila. Quelque 2 400 réfugiés identifiés comme continuant à avoir besoin d'une protection internationale ont été transférés dans un autre camp. Les 38 050 réfugiés burundais restants n'ayant plus besoin de protection internationale, il a été décidé d'invoquer la clause de cessation. Les réfugiés ont jusqu'à la fin de 2012 pour rentrer dans leur pays. La République-Unie de Tanzanie s'est acquittée de ses obligations au titre de la Convention et demande maintenant à toutes les parties prenantes de faciliter le rapatriement de ces réfugiés avant le 31 décembre 2012.

11. En ce qui concerne la citoyenneté de 1 972 réfugiés burundais, le Gouvernement tanzanien cherche une solution d'intégration qui tiendra compte des intérêts de toutes les parties.

12. **M. Smidt** (Danemark) dit que la mise en œuvre du Programme de transformation exigera persévérance et détermination. Il est nécessaire que l'engagement à l'égard de ce programme fasse l'objet d'une communication efficace avec les bureaux extérieurs du HCR. M. Smidt félicite le HCR pour la décision qu'il a prise récemment de charger un coordonnateur de trois modules sectoriels à Mogadiscio d'améliorer l'action conjointe dans trois campements de PDI. Le Danemark encourage le HCR à s'engager à débloquer à temps des fonds pour les ONG au titre du Fonds central d'intervention d'urgence.

13. Le lien entre assistance humanitaire et aide au développement est prioritaire pour le Gouvernement danois. À cet égard, le HCR et les organismes de développement devraient examiner des modes novateurs de coopération. L'Initiative pour des solutions en période de transition, par exemple, offre la possibilité d'innover. Le Gouvernement danois est plus que disposé à appuyer les initiatives de ce genre. M. Smidt dit que les donateurs manifestent un intérêt renouvelé pour le renforcement de la résilience des communautés et des autorités dans les États fragiles, ce qui pourrait servir de tremplin pour engager les partenaires du développement à appuyer les solutions durables.

14. **M^{me} Thabit Al-Hubaishi** (Yémen) dit qu'il y a actuellement 750 000 réfugiés et 600 000 PDI au Yémen. Le pays accueille les réfugiés avec générosité, mais les arrivées quotidiennes ne font qu'alourdir la charge de l'aide humanitaire et de la sécurité que le Gouvernement supporte déjà. Le Gouvernement yéménite s'efforce d'aider la Somalie à trouver des solutions politiques à ses problèmes et de réconcilier les différents groupes.

15. Le Yémen accorde aux réfugiés le même traitement qu'aux ressortissants du pays. Les enfants réfugiés peuvent aller à l'école et les réfugiés ont accès aux services de santé et sont exemptés du paiement de la taxe d'habitation.

16. **M. Kaiyamo** (Namibie) dit que, au 30 juin 2012, il y avait en Namibie un total de 8 272 réfugiés, la plupart de l'Angola. Quelque 2 761 réfugiés angolais ont été rapatriés et

M. Kaiyamo tient à exprimer ses remerciements à l'Angola pour avoir créé les conditions propices à leur retour. La Namibie a permis à 159 écoliers qui n'ont pas pu quitter le pays avec leurs parents d'y rester et de poursuivre leur scolarité. Elle constitue actuellement des commissions communautaires afin d'enregistrer les apatrides.

17. **M. Liu Zhenmin** (Chine) pense que la communauté internationale devrait s'attaquer aux causes profondes des problèmes de réfugiés et mettre en œuvre des initiatives conjointes en matière de développement, et que les engagements pris par la Chine à la réunion ministérielle de 2011 sont actuellement mis en œuvre. Depuis les années 1970, la Chine a accueilli 700 000 réfugiés indochinois dont elle continue de s'efforcer d'améliorer les conditions de vie et de travail. La Chine s'attache aussi à adopter une législation sur les réfugiés.

18. Afin de calmer la situation dans la République arabe syrienne, la Chine a versé une contribution en espèces de 3 millions de dollars des États-Unis au titre de l'aide internationale d'urgence et a décidé de consacrer 15 millions de yuan aux secours d'urgence en faveur des réfugiés syriens en Jordanie et au Liban. La Chine a également fourni une aide alimentaire d'urgence et des médicaments au Mali.

19. **M. Cucić** (Serbie) dit que la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie ont mis en place le Programme conjoint de logement dans la région qui permettra de satisfaire aux besoins de logement de 45 000 des réfugiés et PDI les plus vulnérables en Serbie. Il exprime sa reconnaissance à la communauté internationale pour sa solidarité et sa volonté de partager cette lourde charge. La Serbie fera tout son possible pour que les ressources soient utilisées avec efficacité.

20. M. Cucić appelle l'attention sur les besoins de plus de 210 000 PDI du Kosovo-et-Métochie qui ne sont pas inclus dans le projet régional et dont quelque 97 000 sont dans une situation d'extrême vulnérabilité. Jusqu'ici, 1,9 % seulement des PDI sont retournés au Kosovo-et-Métochie dans des conditions viables. La Serbie utilise toutes les ressources disponibles pour améliorer les conditions de vie des personnes déplacées mais elle a besoin de fonds supplémentaires et d'une aide internationale à cette fin.

21. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), répondant aux points soulevés, se déclare encouragé par les informations que la Fédération de Russie a fournies au sujet de son document conceptuel et de l'accès des réfugiés à la citoyenneté. Il est très reconnaissant au Gouvernement turkmène d'avoir organisé la Conférence portant sur la question des réfugiés dans le monde musulman et le félicite pour avoir intégré des réfugiés à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique et résolu le problème d'apatridie. Le représentant du Nigéria a mentionné la nécessité d'aborder les causes profondes sous un angle global; la prévention est la clef, mais la communauté internationale n'a pas toujours été en mesure de l'assurer. La CEDEAO, toutefois, a une tradition de longue date à cet égard.

22. Aux questions de la Finlande, le Haut-Commissaire répond que des efforts sont faits pour intégrer les résultats de la Conférence de Busan sur le New Deal pour les États fragiles, notamment grâce à une coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Le HCR est sincèrement déterminé à mettre en œuvre la Convention de Kampala et a déjà renforcé ses capacités au Darfour et dans l'est de la République démocratique du Congo.

23. Il faut espérer qu'une coopération étroite s'établira entre le Gouvernement burundais, la République-Unie de Tanzanie et le HCR pour permettre le retour des personnes qui n'ont pas besoin de protection. Il se pourrait que certains retours ne soient pas volontaires, mais il faut espérer qu'ils interviendront sans violence.

24. Le dialogue stratégique entre le HCR et les ONG devrait contribuer à améliorer les mécanismes de coopération, et les activités menées avec les ONG partenaires n'ont pas été affectées par les économies réalisées en 2012. Le Danemark a fait œuvre de pionnier en comblant le fossé entre secours et développement. Le Haut-Commissaire espère un resserrement de la coopération avec le Danemark afin de trouver de nouveaux moyens de renforcer la résilience des communautés fragiles et d'associer les acteurs du développement au processus, dès le début. Il félicite le Yémen pour sa générosité constante. Quelles que soient les difficultés auxquelles il est confronté, le Yémen a toujours partagé ses ressources. Le HCR est déterminé à travailler avec le Gouvernement yéménite pour protéger les réfugiés et les PDI dans le pays.

25. Comme le représentant de la Chine, le Haut-Commissaire pense que, théoriquement, la communauté internationale devrait s'attaquer aux causes profondes du déplacement et œuvrer dans le cadre d'une solidarité internationale. Se félicitant de la qualité de la coopération des autorités serbes qui ont contribué au programme de logement régional, il dit que le HCR continuera de faire pression pour que le programme soit entièrement financé. En raison d'un manque de fonds, le HCR n'a pas été en mesure d'apporter à la Serbie tout le soutien qu'il aurait souhaité pour l'aider à assurer protection et assistance aux PDI du Kosovo. Le Haut-Commissariat reste déterminé à l'égard de ce programme et espère pouvoir accroître son assistance dans l'avenir.

26. **M. Kunakorn** (Thaïlande) déplore la violence qui s'exerce à l'encontre des civils dans la République arabe syrienne et dit que la Thaïlande verse une contribution financière immédiate pour répondre aux besoins des réfugiés syriens en Jordanie. En particulier, le Gouvernement thaïlandais a récemment collaboré avec le HCR pour régler le problème de l'apatridie, notamment par la promotion de meilleures pratiques en matière d'enregistrement des naissances.

27. La rapidité de l'évolution qui intervient au Myanmar facilitera l'identification de solutions pour les 140 000 déplacés du Myanmar qui se trouvent actuellement en Thaïlande. M. Kunakorn apprécie les efforts que le HCR déploie pour faire avancer le débat entre les différentes parties prenantes, étant donné en particulier qu'il est nécessaire de préparer le terrain politique en vue d'un retour possible. Le retour étant la solution privilégiée, le Gouvernement thaïlandais a commencé à examiner la question avec les autorités du Myanmar. Toutefois, il ne veut pas précipiter le processus et continuera d'héberger ceux qui en ont besoin tout en négociant leur retour dans des conditions viables et sûres. Il continuera aussi d'améliorer les conditions dans les neuf camps temporaires le long de la frontière et d'assurer le renforcement des capacités, la formation professionnelle, l'éducation et les soins de santé. Les autorités continueront de faciliter la réinstallation dans des pays tiers en tant qu'autre solution viable.

28. **M. Corr** (Irlande) dit que les crises que le monde a traversées en 2012 ont mis en évidence la générosité des États qui gardent leurs frontières ouvertes, même face à des déplacements de vaste ampleur. Elles ont aussi révélé d'importantes difficultés pratiques pour assurer l'accès de l'aide humanitaire et agir pour prévenir ou réduire l'ampleur des déplacements. L'élimination des causes politiques des crises passe par l'engagement politique des acteurs nationaux, régionaux et mondiaux.

29. Plus des deux tiers des réfugiés relevant de la compétence du HCR vivent dans une situation d'exil prolongé, beaucoup d'entre eux dans le monde en développement. Le monde reste confronté à de redoutables défis en matière de protection, parmi lesquels la violence sexiste et la vulnérabilité des enfants déplacés. M. Corr félicite le HCR pour son action dans ces domaines et dans beaucoup d'autres, et pour sa nomination de candidats de haut niveau aux postes de coordonnateur de l'aide humanitaire. M. Corr encourage le HCR à faire en sorte que les engagements au titre du Programme de transformation se retrouvent dans son approche opérationnelle, et à promouvoir une direction efficace, le renforcement

de l'obligation redditionnelle ainsi que l'amélioration et la coordination de la fourniture de l'aide dans tout le système humanitaire.

30. **M. Sandoval Zambrano** (Équateur) dit que, en septembre 2012, l'Équateur a enregistré près de 56 000 réfugiés, dont 98 % de Colombiens. La liberté de déplacement des étrangers est garantie par la Constitution équatorienne; les réfugiés en Équateur vivent dans les communautés, et non dans des camps. Assurer la protection internationale des citoyens colombiens qui fuient la violence dans leur pays est une question de principe et de respect des droits de l'homme. Jusqu'ici, l'Équateur a octroyé le statut de réfugié à des citoyens de plus de 70 États.

31. Le Gouvernement équatorien appuiera les efforts mis en œuvre pour que la loi colombienne sur les victimes et les restitutions de terres bénéficie aux réfugiés colombiens qui vivent en Équateur. Il demande que la communauté internationale renforce son appui politique et financier aux projets en faveur des réfugiés colombiens en Équateur et que des efforts soient faits pour favoriser leur réinstallation. Dans les solutions durables, il y a le retour volontaire en Colombie en toute sécurité et dans la dignité et l'aide à la réintégration sur le marché du travail. L'Équateur se félicite de la création d'un bureau à la frontière méridionale de la Colombie pour faciliter le rapatriement et le retour volontaire des citoyens colombiens. Le Gouvernement équatorien s'emploie aussi à faciliter l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile qui souhaitent rester dans le pays. Il estime que la portée du programme de réinstallation dans des pays tiers devrait être élargie.

32. **M. Malam** (Observateur pour le Niger) dit que le Niger héberge environ 60 000 personnes qui ont fui la crise au Mali. Le Gouvernement nigérien n'a ménagé aucun effort pour promouvoir et protéger les droits de ces personnes et des réfugiés venant d'ailleurs dans la région. La Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié constitue le cadre juridique et institutionnel nécessaire dans ce domaine.

33. Le partenariat du Niger avec le HCR est demeuré solide en 2012, avec des visites du Haut-Commissaire et du Président. Malgré les difficultés internes liées à une crise alimentaire, à plusieurs conflits dans la région et à de récentes inondations désastreuses, le Gouvernement a accepté les réfugiés maliens et entrepris de protéger leurs droits. Toutefois, le Niger est confronté à des défis importants, à savoir comment améliorer les conditions de vie dans les camps, protéger les réfugiés et leur garantir l'accès à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation. M. Malam remercie le HCR et les nombreux autres acteurs qui appuient les efforts de protection des réfugiés au Niger.

34. **M. Koffi** (Côte d'Ivoire) dit que les réfugiés et les groupes vulnérables jouent un rôle important dans la reconstruction sociale de la Côte d'Ivoire. Leur participation est nécessaire après plus d'une décennie de crises et de violences qui ont entraîné des déplacements massifs de population dans le pays et à l'extérieur. Les autorités ivoiriennes font de leur mieux pour faciliter le retour et le rapatriement librement consenti des réfugiés. Le Gouvernement a conclu des accords tripartites avec le HCR et les pays hôtes de réfugiés ivoiriens, notamment le Ghana, le Libéria et le Togo. Le nombre de réfugiés ivoiriens déplacés dans toute la sous-région en 2010 s'est maintenant réduit d'un tiers, tout comme celui des réfugiés en Côte d'Ivoire grâce à l'application de la clause de cessation à l'égard des réfugiés libériens.

35. Le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer la situation des PDI, des rapatriés et des personnes qui risquent l'apatridie et il se prépare à ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides ainsi que la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Toutefois, des difficultés humanitaires importantes demeurent en ce qui concerne le logement, la pauvreté, la gestion et la réinstallation des réfugiés. M. Koffi demande aux organismes humanitaires d'apporter une aide, en particulier, dans le cadre de projets de microfinancement.

36. **M. Sukayri** (Jordanie) loue le Haut-Commissaire pour son travail et ses efforts de renforcement de la coordination entre les institutions humanitaires. Le Gouvernement jordanien continue d'appuyer le HCR et son rôle de pionnier en ce qui concerne les questions de réfugiés, mais il continue de voir dans le retour volontaire la meilleure solution.

37. Plus de 200 000 Syriens ont fui en Jordanie depuis le début de la crise syrienne. Malgré la grave pression qui s'exerce sur ses ressources limitées, la Jordanie a gardé ses frontières ouvertes. Il est toutefois urgent d'intensifier l'aide internationale pour répondre aux besoins d'un nombre grandissant de réfugiés, surtout à l'arrivée des rigueurs de l'hiver. M. Sukayri demande un renforcement de la coopération de la communauté internationale et de la coordination entre les institutions internationales et les États hôtes afin de prévenir une tragédie humanitaire.

38. Au cours des décennies, la Jordanie a connu plusieurs afflux de réfugiés et de PDI venant des territoires palestiniens occupés et de l'Iraq. Il demande aux pays donateurs d'accroître leurs contributions et ainsi de partager la charge que supporte la Jordanie pour protéger les nombreux réfugiés sur son territoire.

39. **M. Moraru** (République de Moldova) dit que la Moldova a mis en place des mécanismes et des institutions cohérentes et efficaces pour protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile. Pareille tâche s'est révélée être un véritable défi en raison du conflit interne prolongé qui a laissé la frontière orientale du pays pratiquement non protégée. De plus, la Moldova est soudainement devenue un pays de transit et de destination pour de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile. Le Gouvernement a néanmoins adopté une législation, qui fait date, au titre de laquelle d'autres catégories de demandeurs d'asile peuvent bénéficier d'une protection subsidiaire. Le HCR a fourni une assistance technique précieuse pendant tout le processus.

40. Le Gouvernement procède actuellement au renforcement des mécanismes de protection des réfugiés qui existent. En juillet 2012, il a adopté une loi sur l'intégration sociale des réfugiés et personnes qui bénéficient d'une protection subsidiaire dans le pays. Il a également entrepris un projet d'intégration locale dans le cadre du Programme régional d'appui à la protection. En outre, les moyens d'hébergement des réfugiés et des demandeurs d'asile ont été rénovés en 2012 et des efforts sont faits pour délivrer des documents de voyage aux réfugiés et bénéficiaires d'une protection humanitaire.

41. **M^{me} Menéñez Pérez** (Espagne) dit que, en 2012, le monde a vu comment la violence politique qui s'est déchaînée sur la population civile syrienne a entraîné un déplacement massif de personnes vers l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie. Elle félicite ces pays qui gardent leurs frontières ouvertes, respectent le principe de non-refoulement et accueillent les réfugiés syriens avec générosité.

42. Dans la région du Sahel, l'instabilité politique et une résurgence des activités de groupes armés dans une situation de crise alimentaire chronique a abouti à des départs considérables de réfugiés vers des régions où les ressources sont déjà rares. Dans ces conditions, les réfugiés comme les pays hôtes souffrent. Il conviendrait donc que la communauté internationale assure une véritable coordination de l'approche de ces crises, compte tenu en particulier de la crise économique mondiale actuelle. M^{me} Menéñez Pérez se félicite de la détermination du HCR à l'égard du Programme de transformation du Comité permanent interorganisations et encourage le Haut-Commissariat à y associer des responsables de haut niveau. L'Espagne et le HCR ont signé un accord-cadre d'association stratégique pour 2011-2012 et le HCR siège en permanence au Comité interministériel sur l'asile et les réfugiés en Espagne. Le Gouvernement espagnol se prépare à ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

43. **M. de Crombrughe de Picquendaale** (Belgique) dit que la Belgique a accru ses contributions au HCR au cours des dernières années, sous forme en particulier de fonds non affectés. Les autorités belges apprécient la générosité des pays hôtes, notamment de ceux qui ont accepté des arrivées massives de réfugiés. Il convient de ne pas sous-estimer l'impact social, économique et environnemental de ces mouvements de population.

44. Le Gouvernement belge se déclare particulièrement préoccupé par la situation des PDI et des réfugiés dans la région des Grands Lacs. La résurgence de la violence dans la province du Nord-Kivu a entraîné le déplacement de nombreuses personnes, dont certaines ont trouvé refuge au Rwanda et en Ouganda. Il en reste toutefois un beaucoup plus grand nombre dans la République démocratique du Congo qui ont besoin d'aide et de protection. Le représentant de la Belgique demande en outre à toutes les parties de faire en sorte que les résidents du camp de Mtabila dans la République-Unie de Tanzanie puissent rentrer au Burundi en toute sécurité et dans la dignité et avoir accès à un niveau de vie décent dès lors qu'ils seront réinstallés.

45. **M. Minty** (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud est déterminée à contribuer à l'édification d'un monde dans lequel nul ne sera apatride à cause de la redéfinition des frontières politiques, du non-enregistrement des enfants à la naissance ou de la répudiation ou de la non-reconnaissance de la citoyenneté de groupes de personnes. À cette fin, en septembre 2012, elle a accueilli la deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. L'Afrique du Sud a mis en place des cadres pour cet enregistrement par le biais de la loi d'amendement de 2011 concernant les réfugiés, qui contribuera à réduire au minimum le problème de l'apatridie.

46. En Afrique du Sud, les réfugiés sont intégrés dans les communautés locales, ont droit à une aide sociale et bénéficient, dans les mêmes conditions que les citoyens, des droits protégés par la Constitution. Des mesures sont en cours pour améliorer la gestion de l'immigration: des mécanismes sont mis en place pour surveiller les flux migratoires mixtes et relever les défis qu'ils posent et pour améliorer la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'Afrique du Sud participe activement aux efforts d'harmonisation de la législation sur les réfugiés, dans le cadre de la Communauté de développement d'Afrique australe, et de renforcement des régimes de protection des réfugiés et des capacités de gestion de la migration clandestine.

47. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) remercie le Gouvernement thaïlandais pour l'hospitalité dont il a fait preuve et le félicite pour son attitude à l'égard des réfugiés du Myanmar ainsi que pour son action de réduction des cas d'apatridie. Il apprécie le fait que l'Irlande maintient ses contributions au titre de l'aide internationale bien que ce pays connaisse des mesures d'austérité rigoureuses. Il loue l'Équateur pour son action visant à favoriser l'établissement de conditions propices à l'intégration des réfugiés et au renforcement de leurs droits. Il félicite également le Niger pour avoir réagi rapidement à la crise des réfugiés maliens et pour avoir fait preuve d'une grande générosité face à d'énormes difficultés, et il ajoute que le HCR est conscient des problèmes soulevés par la délégation nigérienne. Il souhaite à la Côte d'Ivoire la pleine réussite dans son processus de consolidation de la démocratie et de la paix et reconnaît que l'apatridie est un problème complexe pour ce pays. Il exprime sa profonde reconnaissance à la Jordanie pour sa politique permanente d'ouverture des frontières et a été extrêmement impressionné par l'attitude bienveillante du personnel militaire stationné aux frontières de ce pays. Malgré les graves répercussions internes des crises qui frappent les pays environnants, la Jordanie est un pilier de stabilité et mérite un soutien international.

48. Le HCR est reconnaissant à l'Espagne pour sa participation aux programmes de réinstallation et espère qu'elle continuera de voir dans la réinstallation une mesure de partage de la charge. Le Haut-Commissaire remercie le Gouvernement belge pour son soutien accru au HCR et pour l'intérêt indéfectible qu'il porte aux situations qui tendent à être oubliées. Pendant de nombreuses années, l'Afrique du Sud a été le pays qui a accueilli le plus grand nombre de demandeurs d'asile dans le monde et le HCR est reconnaissant au pays pour sa volonté de coopération régionale.

49. **M^{gr} Tomasi** (Saint-Siège) pense que ce serait une tragédie si la violence et la spéculation alimentaire devaient faire obstacle à l'apport de l'aide humanitaire au nombre sans cesse croissant de réfugiés et de personnes déplacées de force dans le monde. Le Saint-Siège est reconnaissant aux pays qui ont gardé leurs frontières et leurs cœurs ouverts aux réfugiés et demande à tous les États membres de contribuer au partage de la charge avec eux.

50. Le partage de la charge devrait se faire en fonction de la richesse et du degré de développement. Comme l'a dit S. S. le pape Benoît XVI, la participation active des partenaires internationaux est une responsabilité morale grave et inconditionnelle, reposant sur l'unité de la race humaine. Si la notion de citoyenneté est considérée comme un droit égalisateur, cela peut constituer une nouvelle définition de la cohésion sociale qui aidera à prévenir les conflits. Le cercle vicieux de la vengeance par la violence peut être brisé par le pardon, le dialogue et la réconciliation.

51. Le Saint-Siège se félicite de l'élargissement de la vision de l'éducation que le HCR a annoncé récemment dans sa politique en la matière, en particulier de la reconnaissance du fait que l'arrêt de l'éducation des réfugiés au niveau du primaire retarde le développement des enfants bénéficiant de la protection du HCR. Le Saint-Siège demande aux pays hôtes de supprimer tous les obstacles à la poursuite de l'éducation des enfants réfugiés et encourage le Haut-Commissaire à continuer de plaider la cause de ceux qui sont déplacés par les conflits armés. Il espère sincèrement que le plaidoyer des chefs religieux en faveur de la paix en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs sera entendu et écouté par toutes les parties en cause.

52. **M. Hoscheit** (Luxembourg) remercie le Haut-Commissaire d'avoir assisté à une réunion récente sur la coopération organisée au Luxembourg et rend hommage aux fonctionnaires du HCR qui ont perdu la vie dans des conflits récents. Il est essentiel que tous les gouvernements assument la pleine responsabilité de la sécurité du personnel humanitaire et des personnes prises en charge et que le HCR ait les moyens de trouver rapidement la bonne réponse aux différentes crises. À cet égard, le Luxembourg a signé avec le HCR un accord-cadre pluriannuel visant à lui garantir une meilleure prévisibilité budgétaire, la flexibilité et un soutien financier stable.

53. La situation humanitaire dans la République arabe syrienne est source de grande inquiétude, aussi M. Hoscheit lance-t-il un appel pour que des mesures soient prises afin de permettre le plein déploiement de l'aide humanitaire dans ce pays. La situation au Mali est particulièrement alarmante. Le Luxembourg a jusqu'à présent versé une contribution de 9,2 millions d'euros pour cette région, dont 1,5 million pour les victimes du conflit au Mali. Il est nécessaire de trouver des solutions à long terme pour lutter contre l'impact de la violence qui perdure dans la République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud. Dans ces solutions, il conviendrait de prévoir le rapatriement des personnes déplacées dès que les conditions le permettront.

54. M. Hoscheit remercie le HCR pour l'intérêt dont il a fait preuve dans le cadre du projet «emergency.lu» et se félicite de la signature d'un accord qui ouvre la voie à l'installation, dans les zones les plus reculées, d'un équipement qui permettra d'améliorer la communication et la coordination sur le terrain. Quatre terminaux sont opérationnels au

Mali et au Soudan du Sud et un cinquième sera bientôt installé au Népal, tandis que d'autres sont en attente à Dubaï. M. Hoscheit accueille avec satisfaction la demande du HCR visant à installer «emergency.lu» dans la République bolivarienne du Venezuela.

55. **M. Piperkov** (Bulgarie) dit que, depuis la session précédente du Comité exécutif, la Bulgarie a appliqué un certain nombre de mesures pour apporter protection aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire. La loi sur l'asile et les réfugiés est rigoureusement appliquée et les dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés sont respectées, y compris le principe de non-refoulement. Les demandeurs d'asile qui ont le statut de réfugiés ou le statut humanitaire ont les mêmes droits que les citoyens bulgares. L'Agence bulgare pour les réfugiés a amélioré, sur le plan qualitatif, la procédure de détermination du statut.

56. Dans le cadre d'un projet international lancé par la Conférence des directeurs généraux des services d'immigration, l'Agence bulgare a examiné les dossiers de plus d'une centaine de demandeurs d'asile. Le centre de transit de Pastrogor destiné aux demandeurs d'asile nouvellement arrivés, qui a une capacité d'hébergement de 300 personnes, a été ouvert en Bulgarie en mai 2012. Il permet un accès sans restriction à l'hébergement et offre la liberté de déplacement dans l'attente d'un examen par les autorités nationales compétentes de la question de savoir si, en application du Règlement Dublin II, la Bulgarie est responsable du traitement des demandes d'asile.

57. Étant donné l'augmentation récente du nombre de demandeurs d'asile syriens, un plan national de protection temporaire a été approuvé par le Conseil des ministres pour faire en sorte que les arrivées soient gérées aussi efficacement que possible. La Bulgarie est associée au projet EUREMA sur la répartition dans l'Union européenne des bénéficiaires de protection en provenance de Malte et, le 13 juin 2012, le Conseil des ministres a approuvé un projet pilote visant à réinstaller pendant un an 20 réfugiés de pays tiers. La Bulgarie renforce la capacité des centres d'enregistrement et d'accueil de Sofia et Banya, où les réfugiés reçoivent une assistance juridique et sociale à l'intégration.

58. **M. Baati** (Tunisie) dit que la Tunisie a spontanément assumé la responsabilité de réfugiés qui ont fui la Libye en 2011 et continue d'en être un pays hôte. Bien que la plupart des réfugiés soient maintenant rapatriés, environ 2 000 personnes n'ont pas pu quitter la Tunisie en raison de la situation précaire dans leur pays d'origine. M. Baati demande aux pays qui se sont déclarés prêts à réinstaller ces réfugiés d'accélérer la procédure afin de mettre fin à leurs souffrances.

59. Depuis la révolution de 2011 et l'expérience que la Tunisie a vécue avec les réfugiés libyens, le Gouvernement a décidé de faire une plus grande place au renforcement de la protection des réfugiés et des personnes déplacées. Ainsi, il s'emploie à aligner la législation interne sur les dispositions des instruments internationaux relatifs à l'asile. M. Baati remercie le HCR pour sa contribution à la Conférence sur les réfugiés que l'Organisation de la coopération islamique a organisée à Achgabat en mai 2012 et à la Conférence de 2012 du Groupe des États africains sur la situation humanitaire dans le Sahel.

60. **M. Condé** (Guinée) dit que deux décennies plus tôt, la Guinée a accueilli quelque 800 000 réfugiés du Libéria, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire, auxquels elle a offert protection. Ceux qui vivent dans la sous-région sont heureux de voir le retour à la paix et à la stabilité politique, mais ils constatent que les conflits, les crises et les catastrophes naturelles prolifèrent dans le monde, notamment au Mali, pays voisin. À cet égard et à la suite de l'application de la clause de cessation le 30 juin 2012 à l'égard des réfugiés libériens, le Gouvernement guinéen et le bureau du HCR dans le pays ont pris des mesures pour trouver des solutions durables comme le rapatriement librement consenti et l'intégration locale. Jusqu'ici, 1 481 personnes ont été rapatriées au Libéria et 7 150 autres

ont choisi de demeurer en Guinée. S'agissant des 6 500 réfugiés ivoiriens qui vivent dans le pays, un accord de rapatriement a été signé par les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et de la Guinée et le HCR. En attendant leur rapatriement, les réfugiés ont droit à l'aide et à la protection du Gouvernement. Le Gouvernement a en outre mis en place une commission nationale pour faciliter une intégration locale durable.

61. Le Gouvernement guinéen a besoin de l'appui international pour favoriser l'autonomie progressive des réfugiés en Guinée. À cet égard, au nom du Président de la République, M. Condé invite le Haut-Commissaire à venir en Guinée dès qu'il le pourra.

62. **M. Ruwebana** (Rwanda) dit que, après le génocide de 1994, le rapatriement des réfugiés rwandais est devenu une des premières priorités du Gouvernement. Plus de 3,5 millions de réfugiés ont été rapatriés et ont réussi à se réintégrer dans leurs communautés. Le 31 décembre 2011, le HCR a officiellement déclaré l'application de la clause de cessation à l'égard des réfugiés rwandais qui ont fui avant le 31 décembre 1998. Le Gouvernement remercie les États membres pour leur soutien pendant la négociation de la clause de cessation. Depuis, il a redoublé d'efforts pour promouvoir le rapatriement librement consenti. De fait, 8 650 réfugiés sont rentrés au Rwanda depuis janvier 2012. Ceux qui ont choisi de ne pas rentrer sont encouragés à demander des documents d'identification et de voyage. S'ils réussissent, ils changeront effectivement de statut, passant de réfugiés à membres de la diaspora rwandaise. Le pays a récemment reçu quelque 20 000 réfugiés de la République démocratique du Congo, dont 14 000 ont été installés dans un nouveau camp.

63. **M. Malinga** (Ouganda) remercie le HCR pour son action de soutien au Gouvernement ougandais afin de répondre aux besoins de protection des réfugiés récemment arrivés de la République démocratique du Congo. Il félicite le représentant du HCR en poste en Ouganda, M. Mohammed Adar, qui a beaucoup amélioré les relations entre le HCR, le Gouvernement et les partenaires opérationnels et d'exécution. L'Ouganda héberge aujourd'hui 197 770 réfugiés et demandeurs d'asile, soit une augmentation de plus de 40 000 depuis décembre 2011, et les arrivées sont incessantes. La réponse de la communauté internationale a été solide, mais il est nécessaire de créer des infrastructures et de réhabiliter les zones d'installation des réfugiés.

64. Les situations de réfugiés prolongées exigent créativité et flexibilité de la part des gouvernements et du HCR. Le Gouvernement invite le HCR à charger une équipe technique de fournir des avis et de créer des mécanismes pour traiter le problème des réfugiés de longue durée. La présence d'un nombre de plus en plus grand de personnes relevant de la compétence du HCR a porté atteinte à différents services nationaux, exerçant une pression, par exemple, sur les ressources de la police civile; dans un campement, il y a seulement 30 agents de police pour 60 000 réfugiés. Le Gouvernement élabore un ensemble de mesures de renforcement de la sécurité pour régler ce problème.

65. M. Malinga réitère l'appel du Gouvernement ougandais en faveur de programmes de réadaptation post-rapatriement pour les pays qui accueillent les réfugiés et de la prise en charge par le HCR du processus de mobilisation des ressources à cette fin. Le Gouvernement ougandais se déclare heureux de l'appui continu qu'il reçoit du HCR et d'autres institutions et se féliciterait qu'un soutien technique lui soit apporté en matière de naturalisation des réfugiés.

66. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) loue le Saint-Siège pour le rôle que les églises nationales jouent dans la lutte contre la xénophobie et le racisme. Il se déclare très satisfait de la signature de l'accord-cadre pluriannuel avec le Gouvernement luxembourgeois, qu'il remercie d'autoriser l'utilisation des terminaux «emergency.lu».

67. Le Comité exécutif aimerait avoir des renseignements à jour sur le programme pilote de réinstallation de la Bulgarie. Le Haut-Commissaire félicite la Tunisie pour sa générosité à l'égard des réfugiés libyens et lui demande de faire preuve de patience pendant la fermeture des centres qui restent. Il ajoute que la Guinée a toujours fait preuve d'une grande générosité en tant que pays hôte et loue le fait qu'elle voit dans l'intégration locale une solution durable. Reconnaissant que le HCR n'en a pas fait assez pour aider la Guinée, il sera heureux d'accepter l'invitation à se rendre dans ce pays. Le HCR est en outre sincèrement déterminé à collaborer avec le Gouvernement rwandais pour appliquer la clause de cessation. Il faudrait que la communauté internationale admette le fait que l'Ouganda semble souvent «condamnée» à servir de pays d'asile. Là encore, le HCR n'en fait pas assez et coopérera volontiers avec l'Ouganda pour trouver des solutions novatrices et souples.

La séance est levée à 13 h 5.